



FSU 09 Ariège

Fédération Syndicale Unitaire

Enseignement, éducation,
Recherche, culture, formation, insertion

edito

BULLETIN TRIMESTRIEL
FSU Ariège
1 Avenue de l'Ariège
09000 FOIX

Édité le 25 février 2014

18 mars journée nationale interprofessionnelle grève et manifestation public - privé

**Pour l'emploi, les salaires,
la protection sociale
et les services publics**

**Déclaration des organisations syndicales
CGT, FO, FSU, Solidaires**

Face à la situation sociale vécue par les salariés du privé et du public, les privés d'emploi et les retraités de notre pays, elles décident de faire du 18 mars une journée interprofessionnelle de mobilisation massive. Elles les appellent à prendre toute leur place dans cette journée d'action tant sur leur lieu de travail que dans les territoires.

Elles invitent à rechercher l'unité d'action la plus large pour exiger des mesures urgentes en faveur des salaires, de l'emploi, de la protection sociale et du service public.

.../... suite page 2

DISPENSE DE TIMBRAGE PPDC 09

P

PRESE
DISTRIBUÉE PAR
LA POSTE

N° 77
Février 2014

SOMMAIRE

Édito	1
Déclaration intersyndicale (suite)	
Déclaration d'intention de grève	2
Conférence intersyndicale	3
Repères historiques extrême droite	4
Communiqué des fédérations FP	5
Dotation premier degré, politique des langues dans le secondaire	6
Compte rendu CHSCT	7 et 8

**1000 milliards de dividendes
versés aux actionnaires dont
50 milliards pour la France.**

(La dépêche du 25 février)

La crise c'est pas pour tous !

Dispensé de timbrage

PPDC 09

Déposé le 25 février 2014
Imprimerie spéciale FSU
Ariège
1 Av de l'Ariège 09000 FOIX
Prix : 1 €
N° CPPAP : 1015S07552
N° ISSN : 1267-1207

P
PRESE
DISTRIBUÉE PAR
LA POSTE

Suite appel intersyndical CGT FO FSU Solidaire

La stagnation du SMIC et le gel du point d'indice des fonctionnaires sont intolérables et handicapent gravement la relance économique. L'augmentation des salaires dans le public comme dans le privé est donc une priorité.

Les entreprises reçoivent plus de 172 milliards d'aides publiques sous la forme d'allègements ou d'exonérations fiscales et sociales, sans aucune conditionnalité ni évaluation de l'efficacité de ces aides en matière d'emploi et d'investissements et sans contrôle. L'ensemble de ces aides doit être remis à plat et évalué économiquement et socialement.

La relance de l'emploi passe par un plan socialement utile, d'investissements industriels, de sécurisation de l'emploi pour les salariés, de création d'emplois de qualité, de relance du pouvoir d'achat et de développement des services publics.

Nos organisations considèrent que les annonces liées au pacte de responsabilité, et en particulier les 50 milliards d'euros d'économies programmées, répondent d'une logique inacceptable d'austérité et attaquent inévitablement le financement des services publics, de la protection sociale et de la solidarité nationale alors que les besoins sociaux augmentent.

Nos organisations réaffirment que la protection sociale est un droit universel. Celle-ci est partie intégrante du salaire socialisé. Supprimer la cotisation des entreprises à la branche famille conduit de fait à le diminuer. Elles s'opposent au transfert du financement de la branche famille des entreprises vers la fiscalité des ménages (y compris par la fiscalité locale). Elles réaffirment leur attachement aux droits familiaux financés par la branche famille de la sécurité sociale. C'est un des éléments qui concourt à l'égalité entre les femmes et les hommes en favorisant l'accès au travail des femmes.

Les organisations syndicales CGT, FO, FSU, Solidaires appellent l'ensemble des salariés, chômeurs et retraités à se mobiliser et à participer massivement aux actions interprofessionnelles de manifestations, rassemblements et grève du 18 mars.

Déclaration d'intention de grève dans le premier degré

Avec les vacances, attention aux délais !

Le SNUipp-FSU rappelle son opposition au SMA (Service Minimum d'Accueil) et à l'entrave au droit de grève qu'il constitue.

Déclaration d'intention de grève :

Elle est obligatoire mais ce n'est qu'une déclaration d'intention, elle ne présage en rien votre participation effective à la grève (c'est uniquement pour que l'administration informe les mairies qui peuvent mettre en place le service minimum d'accueil). **Même si vous n'êtes pas encore sûr de faire grève, envoyez votre déclaration d'intention !**

A envoyer à l'IA service MP1 mais pas à l'IEN.

3 modalités d'envois :

- **Par courrier postal** : IA, service MP1 7 rue du Lieutenant Paul Delpech BP 40077 09008 FOIX cedex. Attention acheminement postal parfois très long, c'est la date d'arrivée à l'IA qui compte. Le fax ou le mail seront à privilégier.
- **Par Fax** : FAX I.A. : 05 67 76 52 00
- **Par mail** : 1 seule et unique adresse : ja09.loi2008-790@ac-toulouse.fr
 - Les mails doivent être envoyés depuis la **boîte professionnelle (email : ac-toulouse.fr)** pour des raisons d'authentification. Seule les mails envoyés depuis l'adresse professionnelle seront pris en compte
 - nom, prénom, l'affectation, et l'école prévue le jour de la grève ainsi que le jour et l'heure de début de grève. Tout mail qui ne respecterait pas ces consignes serait considéré comme nul.

ATTENTION : votre déclaration d'intention doit être parvenue à l'IA

le samedi 15 mars à minuit au plus tard !

CONFERENCE INTERSYNDICALE CGT - FSU - Solidaires **« Contre la haine de l'autre et l'intolérance dans le monde du travail »**

Conférence publique du 20 février

150 personnes sont venues écouter les trois intervenants nationaux autour de la lutte contre la haine de l'autre et l'intolérance dans le monde du travail. Voici un résumé des trois interventions.

André Déchot (co-auteur du livre « la galaxie Dieudonné : pour en finir avec les impostures » et animateur du groupe de travail extrême droite de la LDH :

« Le fond de l'air est brun »

La démocratie devenue libérale ne se soucie plus du quotidien, c'est sur cet échec que se développent les idées d'extrême droite.

Les discours politiques peuvent suivre cette pente dangereuse comme, par

exemple, avec le discours de Grenoble où pour la première fois, Nicolas Sarkozy parle d'un ennemi européen en la personne des Roms, on discourt aussi sur les assistés où pointe l'idée de préférence nationale et d'ennemi de l'intérieur, sans oublier le discours idéologique de Dakar (l'homme africain n'est pas assez entré dans l'histoire...).

Face à cette radicalisation de la droite, comme ailleurs en Europe, le FN opère une mutation et va montrer un nouveau visage dès 2011 : il se rajeunit, se modernise et montre une vision différente, retourne les valeurs en empruntant les symboles des figures de la droite comme de la gauche ; il se « dé-diabolise ».

L'objectif est maintenant une recomposition de la droite avec le rassemblement bleu-Marine qui en appelle à « un nouvel Epinay » en référence au congrès socialiste de 1971.

Pour la LDH, la montée des idées portées par l'extrême droite renvoie à la crise de notre démocratie.

Baptiste Talbot, secrétaire national CGT de la fonction publique territoriale :

« Les territoriaux auront des patrons frontistes ! »

L'extrême droite s'est toujours adressée aux salariés. Il y a eu de grandes évolutions dans le discours mais deux continuités fondamentales : jamais de remise en cause du capitalisme et un discours ethnique.

La conquête du pouvoir doit se faire par le bas pour les dirigeants FN, leurs discours s'adresse donc aux salariés mais toujours avec l'idée de la division : français-immigrés, public-privé, chômeurs-travailleurs...

Marine Le Pen explique que « l'implantation locale est une condition d'une victoire future ». En effet, c'est un moyen de recruter, former, de tisser la toile et démontrer leur efficacité aux affaires.

Le FN est contre la décentralisation et la FP territoriale a vocation à disparaître car inutile au citoyen !

Dans les mairies où le FN a sévit (Dreux, Saint Gil, Toulon, Marignane, Vitrolles, Orange), on retrouve les mêmes méthodes et dérives : utilisation des fonctionnaires au service du parti sans considération pour la neutralité du fonctionnaire, pratiques clientélistes, dettes et gestion frauduleuse, pressions sur les personnels, assèchement des associations hors FN, abandon de quartiers hostiles, etc...

Plus de détails dans le film « Mains brunes sur la ville » de Bernard Richard à voir sur le Net.

Pour la CGT, ce phénomène est la conséquence du renoncement de la gauche et de la social-démocratie et le syndicalisme doit se responsabiliser et, tout en défendant les salariés, construire des alternatives politiques.

Sébastien, animateur VISA (Vigilance et Initiative Syndicale Antifasciste) du stage et militant Solidaires :

« L'unité syndicale est nécessaire pour lutter massivement »

VISA regroupe des militant-e-s de la FSU, de la CGT, de la CFDT, de SOLIDAIRES, du Syndicat de la Magistrature, de la CNT et de l'UNEF qui, depuis 1996, recensent, analysent, dénoncent, les incursions de l'extrême droite et plus particulièrement du Front national sur le terrain social. VISA se veut être un outil d'information et de réflexion pour toutes les forces syndicales qui le souhaitent afin de lutter collectivement contre l'implantation et l'audience de l'extrême droite dans le monde du travail. .../... suite page 4

Les 17,9 % de Marine Le Pen à l'élection présidentielle de 2012, confirmés dans de nombreuses régions aux législatives, montrent que le discours fasciste s'est installé durablement dans la société française. Cette situation ne peut nous laisser indifférents tant les « valeurs » et l'idéologie portées par le FN sont aux antipodes des idéaux de solidarité et de progrès défendus par nos organisations syndicales.

Nous, syndicalistes, avons une responsabilité particulière pour dénoncer les pseudos solutions du FN qui consistent à dresser les uns contre les autres les précaires, les immigrés, les chômeurs et ceux qui ont un emploi. Le FN est le pire ennemi des salariés. Notre devoir est de défendre, de façon intransigeante, dans notre propagande et nos actions, la solidarité de tout le salariat quels que soient son origine ou son statut.

Voir le site de VISA : www.visa-isa.org

Historique rapide de l'extrême droite en France :

1899 : à Monceau les mines, dans les usines du Creusot tenues par la famille Schneider, naît le syndicalisme jaune pour concurrencer la CGT créée en 1895. Ce syndicat est soutenu par les patrons et une partie de l'église. Gattaz père dira, ainsi, que depuis 1884, les syndicats sont financés par les patrons...

1902 : Sa devise devient : « Patrie, famille, travail ».

1930 : Le courant de pensée de la CGT mené par René Belin, futur ministre du travail de Pétain, promeut une entente avec les idées et les hommes bruns ce qui aboutira, sous Vichy, à la collaboration avec le 3ème Reich.

1933 : 1er mai 1933, en Allemagne, les syndicats défilent. Le 2 mai, tous les locaux syndicaux ont été pillés, les syndicalistes envoyés dans les camps de travail et les syndicats interdits. Ont pris place des syndicats corporatistes.

1934 : en février, les émeutes des liges d'extrême droite provoquent un sursaut républicain. Le mouvement ouvrier resserre ses rangs et barre la route au fascisme.

1936 : Création du Parti Social Français du colonel de la Roque qui succède aux croix de feu. Il impulse la création du Syndicat Professionnel Français avec le soutien du patronat.

1936 : La CGT et la CGTU, séparées depuis 1922, se réunifient et les grèves et occupations d'usines de mai permettent la conquête de nouveaux droits.

1940 : l'extrême droite est au pouvoir en France et dans l'ensemble de l'Europe.

1943 : La CGT et la CFTC participe au CNR et à la rédaction de son programme « Les jours heureux ».

1959 : L'OAS sème la terreur des deux cotés de la Méditerranée.

1962 : Le 8 février, au métro Charonne, la manifestation contre la guerre et le fascisme est réprimée dans le sang par la police de M.Papon. 9 Morts, tous syndicalistes CGT.

1960-1970 : le syndicalisme indépendant de la Confédération Française du Travail se déploie dans les usines automobiles, le patronat est encore à la manœuvre.

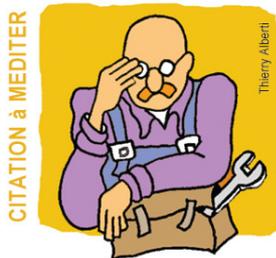
1972 : création du FN par J.M.Le Pen, issu des rangs du parti de Poujade.

1990 : Le FN essaie de s'implanter dans les professions jugées réceptives à ses thèmes sécuritaires et anti-immigrés : Police, administration pénitentiaire, transports publics. Des recours de la CGT et de la CFDT mettront un terme à ces tentatives.

1996 : créations de syndicats FN dans plusieurs secteurs : FN-Police par ex. ils seront dissous au nom de l'indépendance syndicale.

2011 : aux élections cantonales, le FN présente des candidats membres de plusieurs syndicats. La CGT, la CFDT et Solidaires réagissent en excluant ces militants.

2014: communiqué du FN suite à l'initiative intersyndicale antifasciste du 29 janvier de Montreuil : « Les syndicats ne doivent pas s'occuper de politique ! ».



« On est habitués aux bruits de bottes mais attention, faut faire attention, parce que le Front National, ils mettent des chaussons. »

Jean-Marie Gourio (brèves de comptoir)

Dotation en postes premier degré Préparation de la rentrée 2014 en Ariège

- 3 + 3 = 0

Le comité technique académique du 16 janvier a réparti les 150 postes alloués à l'académie. Après les arbitrages de la Rectrice, l'Ariège s'est vue retirer trois postes pour la rentrée prochaine alors que les prévisions d'effectifs sont stables. Les représentants de la FSU ont dénoncé une dotation académique insuffisante. En effet, cette dotation ne permet pas de prendre en compte les spécificités des nombreux départements ruraux. L'augmentation démographique en Haute Garonne consomme la majorité des postes.

La FSU a porté la nécessité d'une dotation exceptionnelle. Face à cette situation les départements déficitaires ont alerté l'opinion publique et les élus sur les taxations en postes dont ils sont victimes.

Les élus se sont emparés de cette problématique en s'adressant au ministre. Les élus ariégeois ont annoncé par la presse que le ministre débloquent trois postes pour l'Ariège. Ainsi, la taxation de trois postes serait retirée amenant notre dotation à zéro. Il en est de même dans d'autres départements.

Le ministère reconnaît ainsi l'insuffisance de la dotation. Toutefois, le procédé interroge ! Des postes sont donc encore disponibles, comment sont-ils répartis entre les départements ? La transparence n'est pas au rendez-vous, ces postes auraient dû être répartis en toute équité lors du comité technique paritaire dans lequel siègent les représentants du personnel. La FSU est attachée au respect des instances démocratiques, indépendantes des influences et pressions de toute nature.

Second degré : en Midi-Pyrénées, on expérimente...

Notre région est à la pointe du progrès : Airbus, le canceropôle, l'évolution démographique, et... le Rectorat de l'Académie. Madame la Rectrice veut impulser le changement maintenant et en dérogeant au cadrage national elle a décidé d'expérimenter une nouvelle politique des langues vivantes dans l'académie.

Au lieu de 4 heures de langue vivante 1 (LV1) en classe de sixième, et de l'introduction de 3 heures d'une deuxième langue en classe de quatrième (LV2), elle a décidé que l'étude de la seconde langue vivante débiterait dès la cinquième, mais seulement à raison de deux heures hebdomadaires. Et pourquoi seulement deux heures au lieu des trois ou quatre heures habituellement consacrées à cet enseignement ? C'est parce que dans notre académie à la pointe, on expérimente à moyens constants ! Cela signifie qu'une heure sera prise sur l'enseignement de la LV1 en sixième pour être transférée à la LV2 en cinquième.

Ce nouveau dispositif a pour conséquence la disparition de presque toutes les classes bilangues (deux langues dès la sixième) - jugées trop élitistes – avant même qu'aucun bilan n'ait pu en être dressé, et surtout, il se met en place sans aucune concertation et contre l'avis des professeurs de langue. Il est indispensable en effet pour enseigner une langue d'être face aux élèves au minimum 3 heures par semaine, car autant que le temps passé ensemble, c'est la fréquence d'exposition à la langue qui permet de progresser. En deux heures, et donc en seulement deux « rendez-vous » hebdomadaires, il va être très difficile de faire un travail satisfaisant.

Plutôt que de réformer à moyens constants, il faut s'inquiéter du nombre d'élèves par classe, des possibilités de dédoublement, ou de l'état du matériel dans les salles.

Lors d'une audience, les représentants du SNES-FSU ont demandé à Madame la Rectrice des explications sur cette volonté expérimentatrice. Sa réponse est claire sur deux points : elle assume sa volonté de déroger au cadre national et n'a aucun moyen financier à y consacrer. Les chefs d'établissements n'auront qu'à se débrouiller en rognant sur des dispositifs d'aide déjà existants et les IPR (nos inspecteurs régionaux) sont chargés de concevoir ou d'adapter le contenu des enseignements.

Madame la Rectrice semblait ne pas pouvoir attendre la rentrée 2015 pour mettre en œuvre de façon cohérente et concertée les nouveaux programmes nationaux. Si Madame la Rectrice de l'Académie de Toulouse cherche d'autres expérimentations à mener pour que notre région reste à la pointe, nous pouvons également lui suggérer de commencer par débloquent le point d'indice, ramener le nombre d'élèves à 24 en collège et 30 en lycée et pourquoi pas, réduire notre temps de service... Pour cela, nous serons toujours là pour lui donner un coup de main.

COMPTE RENDU DU COMITE HYGIENE SECURITE CONDITIONS DE TRAVAIL

DU VENDREDI 24 JANVIER 2014

Pour l'administration : Mmes Clarac (présidente du CHSCT 09), Abeilhé, Bauzou, Gandarillas et M. Claverie ; **pour la FSU** : Mmes Bronner, Ernest, Gasulla, Miralles, Rigal ; **pour le SE-UNSA** : Mmes Gonzalès, Ferrigno, Sans ; **Inspecteur santé et sécurité au travail** : M. Laveilhé ; **Conseillère de prévention académique** : Mme Barrau.

Approbation des comptes-rendus du CHSCT du 6 juin et du 15 novembre 2013

CR du 6 juin 2013 : approuvé

CR du 15 novembre 2013 : approuvé

Rappel du fonctionnement du CHSCT et de ses missions

Convocation des membres : c'est le président qui convoque les personnels. Les convocations sont adressées aux représentants du personnel titulaires et suppléants quinze jours au moins avant la date de la réunion. L'ordre du jour est arrêté par la présidente après consultation du secrétaire du CHSCT. Celui-ci peut proposer l'ajout de points à l'ordre du jour **après consultation des autres représentants du personnel**.

Déroulement des réunions : si les conditions de quorum ne sont pas remplies, il faut reconvoquer le CHSCT dans un délai de huit jours. Le CHSCT est une instance qui émet des avis. Tout membre présent ayant voix délibérative peut demander qu'il soit procédé à un vote sur ces avis. Le procès-verbal de la réunion, signé par la présidente du comité et contresigné par le secrétaire, est adressé à chacun des membres du CHSCT, titulaires et suppléants, dans le délai d'un mois.

Compétences : elles relèvent de la santé, de la sécurité et de l'hygiène au travail ainsi que des conditions de travail (organisation du travail, environnement physique, aménagement des postes de travail, entretien des lieux de travail, durée et horaires de travail, aménagement du temps de travail, nouvelles technologies et incidences sur les conditions de travail, bien-être au travail).

Missions : le CHSCT peut faire des propositions en matière de prévention des risques professionnels, de visite des locaux et d'enquêtes concernant les accidents de service ou de travail et les maladies professionnelles.

Le secrétaire : ses missions sont les suivantes :

transmission et collecte d'informations car le secrétaire est l'intermédiaire entre l'administration et les autres représentants du personnel ;

consultation sur l'ordre du jour et proposition d'inscrire des points en lien avec les autres représentants du personnel ;

contribution à l'élaboration du calendrier annuel (au moins 3 réunions du CHSCT par an) et des visites programmées des locaux ;

possibilité de faire des propositions d'amendements aux PV élaborés par le secrétaire administratif ;

possibilité d'animer, entre les réunions du CHSCT, le groupe de représentants du personnel en groupe de travail.

Suite à cette présentation du CHSCT par Mme Clarac, il est acté que la secrétaire du CHSCT doit faire le lien entre l'administration et les représentants du personnel dans les deux sens. Par ailleurs, les représentants de la FSU sont en accord avec ceux du SE-UNSA lorsqu'ils rappellent que les divergences syndicales ne doivent pas s'afficher au sein du CHSCT. La FSU a toujours agi dans le sens d'une collaboration fructueuse, en envoyant ses comptes-rendus et ses outils de travail au SE-UNSA et à l'administration en amont des réunions afin de travailler en bonne entente au service de tous les personnels du département.

Bilan des visites RPI Bonnac/Le Vernet

Le groupe de travail du CHSCT a finalisé le compte-rendu de la visite des écoles du RPI Bonnac/Le Vernet. **Suite aux constats faits lors des visites, des recommandations ont été rédigées. Les membres du CHSCT ont déjà rencontré les élus afin de leur exposer les constats effectués. Celle avec le maire de Le Vernet ayant été conflictuelle, Mme Clarac propose de porter le courrier de recommandations de la DASEN en main propre afin d'expliquer à nouveau le rôle du CHSCT et de tenter d'atténuer les tensions.**

Suite donnée à la visite des écoles de Tarascon

Suite à la visite des écoles de Tarascon, un courrier de recommandations a été envoyé par Mme la DASEN au maire et aux directeurs des deux écoles le 19 décembre 2013. Le Directeur Général des Services de la mairie a répondu au 30 décembre qu'au regard des nombreuses recommandations, celles-ci seront soumises au conseil municipal pour une budgétisation. Il demande si le ministère de l'Education Nationale donne des subventions pour financer une partie des travaux. **Les services de la DSDEN vont envoyer un courrier expliquant que la commune peut bénéficier de subventions de la part de la préfecture.**

Programmes annuels des visites du CHSCT

Collège de Seix : les problèmes de ménage dans le gymnase perdurent ; le registre santé et sécurité n'est pas conforme à la réglementation... **Visite actée par les membres du CHSCT et positionnée le jeudi 24 avril 2014.**

Cité scolaire de Mirepoix : la FSU demande une visite de cet établissement. En effet, des enseignants évoquent de la souffrance au travail qui se traduit par des volontés de mutation, des arrêts maladie perlés...

La visite est actée par les membres du CHSCT le jeudi 15 mai.

La Bastide-sur-L'Hers : un courrier a été adressé au CHSCT par la directrice de l'école pour des problèmes de travaux (fuite d'eau) qui n'ont pas été à ce jour effectués par la municipalité. **Le CHSCT acte que l'assistante de prévention de la circonscription et la conseillère prévention du département vont se déplacer sur l'école. Un courrier sera envoyé ensuite aux élus par Mme la DASEN.**

La FSU demande une visite des services de l'Inspection Académique. En effet, certains personnels administratifs évoquent une réelle souffrance au travail. **Cette visite est actée. La date sera décidée lors de la prochaine réunion du CHSCT.**

Bilan de la formation sur les risques psychosociaux

Cette formation a eu lieu le 5 décembre 2013. Cette journée a été très riche. Il aurait même fallu deux jours. D'autres formations seront programmées.

Date de la prochaine réunion du CHSCT SD

Le prochain CHSCT aura lieu le lundi 24 mars 2014.

Questions diverses posées par la FSU, le SE-UNSA n'en ayant pas déposées.

L'accueil du handicap et les conditions de travail. L'accueil d'élèves en situation de handicap présentant des troubles du comportement ou de la conduite entraîne une modification des conditions de travail de nombreux enseignants dans le département. En effet, le comportement de ces élèves qui s'agitent en classe, menacent les autres enfants, insultent les enseignants ou les AVS voire s'en prennent à eux physiquement, tentent de fuguer... empêchent les enseignants d'exercer leur métier dans des conditions sereines. Cela entraîne chez nos collègues une fatigue nerveuse et physique importante, une culpabilité de ne pas arriver à remplir leurs missions, une inquiétude quant à la sécurité des élèves de la classe... Certains enseignants se voient dans l'obligation de s'arrêter de travailler afin de protéger leur santé mentale et physique, voire dans des cas extrêmes, évoquent la possibilité de changer de métier. Nous souhaiterions donc réfléchir à des modalités pour aider les enseignants à faire face à ces situations extrêmement douloureuses pour eux.

La FSU explique qu'il est impératif que l'administration se saisisse de cette problématique et entende le mal-être des enseignants puisqu'elle est garante de leurs conditions de travail. Mme Clarac est sensible à ce mal-être et répond qu'il faut impérativement que les enseignants qui sont dans ces situations saisissent leur administration. Par ailleurs, elle fera remonter cette problématique lors du prochain conseil d'IEN et demandera à ce que cela soit une priorité pour la formation continue. Le SE-UNSA, quant à lui, estime que cette question ne concerne pas le CHSCT.

Le secrétariat du CHSCT : rôle et missions du secrétaire du CHSCT. Nous souhaiterions réfléchir aux modalités de communication entre le secrétaire du CHSCT et les autres représentants des personnels d'une part, et l'administration d'autre part, afin de parvenir à une collaboration fructueuse au service des enseignants du département, comme cela est précisé dans le BO n°32 du 5 septembre 2013.

Réponse faite dans le deuxième point, missions du CHSCT.

Compte rendu réalisé par les représentants de la FSU au CHSCT09 : Agnès Bronner (maîtresse G), Nicole Ernest (infirmière scolaire), Hélène Gasulla (professeur d'EPS), Odile Miralles (enseignante en hôpital de jour), Béatrice Rigal (Conseillère Pédagogique de Circonscription).